

Cartable numérique Besancon.clic - Participation aux frais de connexion au portail éducatif - Attribution d'une bourse - Reconduction du dispositif

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Cette année 1 100 enfants de CE2 recevront un ordinateur, leurs parents bénéficieront pendant un an d'une carte gratuite d'accès aux Espaces Publics Numériques et de 12 heures de formation dans les Cyber-Bases.

La mise en place du cartable numérique nécessite que les enfants puissent disposer d'un accès à Internet soit pour se connecter sur le portail éducatif développé par la Ville, soit pour effectuer des recherches thématiques.

Depuis la 2^{ème} tranche, il est proposé de laisser à chacune des familles le choix de son fournisseur Internet ; le dégroupage est arrivé sur Besançon, chacune d'elles pourra ainsi opter pour le forfait qui lui convient le mieux (ADSL, ligne commutée, câble). En 2004, 110 bourses ont été attribuées et 108 en 2005.

La Ville de Besançon proposera aux familles qui souscriront un forfait Internet postérieurement à la distribution de l'ordinateur, une bourse annuelle d'un montant de 60 € par enfant bénéficiaire.

La demande de bourse devra être faite dans un délai de 3 mois après la remise de l'ordinateur.

Cette bourse ne sera versée que la première année sur la base d'un justificatif d'abonnement délivré par le fournisseur d'accès Internet.

Le versement des bourses s'effectuera par mandat administratif.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice courant au chapitre 67.212/6714.2618 CS 10100.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce projet.

«M. LE MAIRE : Très bon dispositif. On parle de nous quasiment dans le monde entier.

M. Emmanuel DUMONT : Aujourd'hui on reconduit le dispositif retenu pour l'attribution de la bourse, vous le connaissez, mais pour dire que depuis l'année dernière il y a une nouveauté, c'est la mise en place du portail éducatif et j'aimerais en dire deux mots. Déjà la genèse : un matin de 2003, Françoise FELLMANN et Claude LAMBEY partent au Ministère de l'Education Nationale qui avait lancé un appel à projets -si, si, c'est la genèse du portail éducatif- et on a obtenu des crédits, on a été retenu avec une autre ville, Limoges, pour développer ce portail éducatif, un espace numérique de travail qui permet aux quatre principaux utilisateurs de cet environnement éducatif, les familles, les écoles, la mairie et les enfants, de se réunir, ce n'est plus un intranet, c'est vraiment un portail dédié. Pour les écoles, c'est la relation mairie qui passe par cet outil, pour les enseignants c'est la mise en place d'un agenda, d'un cahier de texte, d'un carnet de bord, d'une messagerie, d'un forum dans lequel ils peuvent échanger. Pour les familles, c'est le fait de recevoir en cas d'absence, rapidement un message de l'école, le carnet de liaison aussi. Pour la mairie, c'est tout ce qui concerne l'échange école - mairie traditionnel, sur les fournitures, sur les problèmes constatés, etc. et pour les enfants c'est un intranet avec un espace de stockage, leur mails, les mails de la classe.

Voilà, donc c'est une première nationale, on l'a testée dans le premier semestre depuis la rentrée, ça fonctionne assez bien d'après ce que les enseignants nous en ont dit quand on a fait le tour des écoles. C'est un outil qu'il va falloir s'approprier. C'est clair que quand on a lancé l'opération Besançon.clic, cet outil n'existait pas, même si à terme il devait arriver pour parfaire le dispositif. Maintenant il est là, il va falloir que les enseignants, les élèves, les parents, la mairie se l'approprient. C'est déjà fait pour la mairie et pour nombre d'enseignants.

Je voudrais aussi tout simplement saluer le travail fourni, on le fait régulièrement, par le service Informatique, puisqu'en 2001, quand nous sommes arrivés, il avait 1 900 ordinateurs à gérer, aujourd'hui c'est 7 600 ordinateurs, à effectifs quasi constants et on comprend que parfois cela puisse saturer un peu. Donc félicitations à Claude LAMBEY qui transmettra au service toutes nos félicitations.

M. LE MAIRE : Encore un service qui marche bien. En voilà déjà au moins deux mais les autres aussi marchent bien. Tout fonctionne bien. Merci Manu pour ce beau dispositif».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.